



DOMINION DU CANADA-MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

LA BONNE FAÇON DE MARQUER LES MEULES ET LES BOÎTES DE FROMAGE

DIVISION DES PRODUITS LAITIERS

Service des marchés



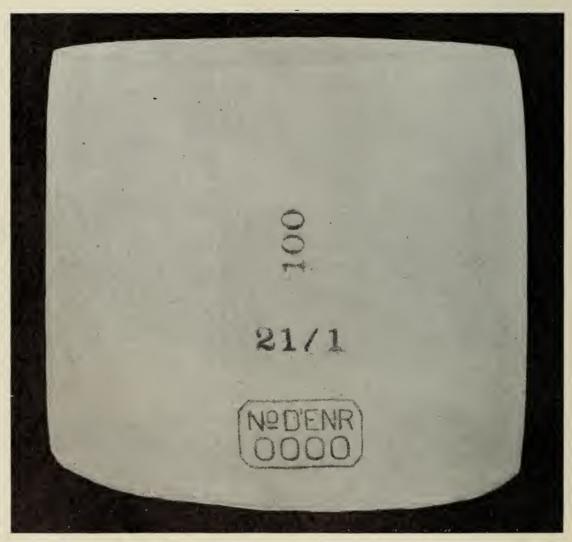
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

DIVISION DES PRODUITS LAITIERS

SERVICE DES MARCHÉS

LA BONNE FAÇON DE MARQUER LES MEULES ET LES BOÎTES DE FROMAGE

Les dessins suivants représentent la bonne façon de marquer les meules et les boîtes de fromage, conformément aux règlements établis en application de la Loi sur l'industrie laitière:



Meule de fromage

Les lettres et chiffres employés pour marquer le numéro d'enregistrement, la date de fabrication et le numéro du bassin, sur les meules et sur les boîtes, doivent mesurer au moins cinq huitièmes de pouce de hauteur et approximativement un demi-pouce de largeur.



Tous les chiffres qui doivent paraître sur le côté du fromage — numéro d'enregistrement, date de fabrication, numéro du bassin — doivent être posés dans les vingt-quatre heures qui suivent la sortie du fromage de la presse.

En marquant la date de fabrication sur les meules et sur les boîtes, se rappeler que le chiffre supérieur, si les chiffres sont placés l'un par-dessus l'autre, ou le chiffre de gauche, s'ils sont sur la même ligne, représentent le jour du mois; le chiffre inférieur ou de droite indique le mois de l'année.



Boîte de fromage

Les numéros de bassin posés sur les meules et les boîtes doivent se suivre par ordre consécutif, d'un bout de l'année à l'autre, commençant par 100 pour le premier bassin de fromage fait chaque saison.

Le poids de la meule de fromage se place sur le côté gauche du chevauchement de la boîte; il doit être marqué en lettres d'au moins un pouce de hauteur et un demi-pouce de largeur et doit être suivi de l'abréviation "lbs" en lettres moulées d'un pouce de hauteur. La meilleure encre à employer pour cela est l'encre noire, solide, à marquer.

